



2 Jours Initiation à la fiscalité internationale

dans FISCALITE - REGLEMENTATION FISCALE / Réf : JCF-FISC-46

Objectifs de la formation

- Identifier les bases de la fiscalité internationale
- Définir la juridiction en vigueur
- Examiner les conséquences fiscales des opérations internationales

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Décrire la juridiction applicable aux opérations internationales

- Les textes internationaux
- Le droit interne applicable L'importance de la jurisprudence

Jour 1 - Après-midi

2. Définir les grands principes de la fiscalité internationale

- Souveraineté et territorialité
- Egalité de traitement Les droits et interdictions

Jour 2 - Matin

3. Identifier les opérations spécifiques à la fiscalité internationale

- Les structures d'implantation locales : filiales et/ou succursales ?



- Tarifs applicables sur les transferts
- Les risques et encadrement juridique
- Le cas des paradis fiscaux
- La TVA

Jour 2 - Après-midi

4. Examiner le contrôle des opérations internationales

- Connaissance du secteur
- Le droit d'assistance internationale ou l'interaction entre les administrations
- Le contrôle des transferts de bénéfices et d'actifs
- Les garanties du contribuable

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Toute personne souhaitant comprendre la fiscalité internationale

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Transmission de connaissances théoriques dont la bonne acquisition sera contrôlée au travers de mises en application pratiques.
- Utilisation de documents fiscaux pour permettre aux stagiaires de s'exercer sur des cas concrets dont le contenu est celui qu'ils retrouveront en situation professionnelle.

Modalités d'évaluation



- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur.
- Elle pourra prendre l'aspect d'un QCM ou d'un quiz.
- L'évaluation pourra également se faire au travers d'exercices ou de cas pratiques suivis d'un corrigé détaillé.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

